

L'industrie des poêles au Canada et la question du tarif

Sous la politique tarifaire qui a été maintenue au Canada depuis 1878 l'industrie des poêles s'est développée à un tel point qu'il y a maintenant quarante-deux fonderies canadiennes qui s'occupent de la fabrication des poêles, et qui ont un capital réuni de quinze millions et trois-quarts de dollars.

Les propriétaires et les gérants de ces fonderies sont pour la plupart des manufacturiers de poêles et cette industrie a été singulièrement libre de toute manipulation ou exploitation par stock.

Les fonderies canadiennes de poêles donnent du travail à 4,500 à 5,000 personnes et en 1919, elles ont donné aux compagnies de chemin de fer soit pour l'importation, soit pour l'exportation, plus de 200,000 tonnes de fret. Comme une partie considérable du fret exporté part de divers points de l'Ontario, de l'est de Winnipeg et de l'ouest, les wagons servant au transport des poêles sont ensuite utilisés pour transporter le grain vers l'est.

Il y a cinquante ans alors que l'industrie des poêles était encore dans son enfance, toutes les matières premières qui entraient dans la construction des poêles étaient importées de l'Angleterre, de l'Ecosse et des Etats-Unis. Pendant l'année 1919, toutefois, la plupart des matériaux qui sont entrés dans la confection des poêles au Canada étaient des matériaux faits au Canada. Dans ces matériaux sont inclus environ 50,000 tonnes de fer. Les matériaux importés consistaient en acier en lames de différents finis qu'on ne pouvait se procurer au Canada et aussi en coke et en charbon que les manufacturiers de Québec et d'Ontario sont forcés de se procurer aux Etats-Unis.

On s'attend à ce que les deux années prochaines les lamoins qui sont actuellement en construction au Canada soient en fonctionnement. Il y aura aussi une augmentation dans la production du coke et, avec le développement de l'énergie électrique comme pouvoir, il n'est pas invraisemblable que dans peu de temps on ne fasse usage que de matériaux faits au Canada dans la confection des poêles au Canada.

La capacité totale des fonderies de poêles du Canada excède la production annuelle de 25% environ. Cela est dû au fait que le commerce de poêles est un "commerce de saison". C'est à la fin de l'automne et au commencement de l'hiver que les produits des manufacturiers de poêles passent aux mains des consommateurs et comme il est difficile pour le manufacturier de prédire quelle sera la demande en septembre, il ne manufacture que pour les trois quarts de l'année sur une échelle conservatrice de production.

En temps normal, il y a donc un surplus de poêles de disponibles pour prompte expédition, pendant huit ou

neuf mois de l'année, et rarement et dans des circonstances exceptionnelles seulement, il peut se produire une disette qui ne saurait durer longtemps, à cause de la capacité de production disponible.

En conséquence, il y a toujours eu une active compétition dans le commerce de poêles et les prix des poêles sont toujours basés sur le coût de la production et non sur la disette d'approvisionnement ou sur le pourcentage du tarif d'importation.

Le pourcentage de la douane sur les poêles importés au Canada n'affecte pas directement les prix des poêles canadiens. En d'autres termes, le fait qu'il y a un droit de douane de 25% sur les poêles venant des Etats-Unis ne signifie pas que le consommateur canadien paie un prix de 25% plus élevé que le consommateur américain. Il est possible de faire une exacte comparaison entre les prix canadiens et américains parce que dans bien des cas les poêles sont faits d'après les mêmes patrons.

Nous publions un peu plus loin une liste de quelque-uns de ces poêles avec les prix actuels du Canada et des Etats-Unis faits aux commerçants; les prix canadiens sont tous plus bas que les prix américains.

C'est un fait bien connu de tous ceux qui sont au courant des conditions des manufactures de poêles au Canada et aux Etats-Unis, pendant l'année dernière, la moyenne des prix faits aux commerçants aux Etats-Unis a été plus élevée que la moyenne des prix que le manufacturier canadien a demandés au commerçant canadien. Cette condition, toutefois, ne saurait toujours exister, parce que le coût de production canadien s'élève plus que le coût de production américain, en raison des droits qu'il faut payer sur les matériaux bruts qui doivent être importés.

En montrant que le coût de production canadien est plus élevé que le coût de production américain, du montant de la douane que le manufacturier canadien doit payer, nous n'avons pas l'intention de suggérer que les droits sur les matériaux bruts devraient être enlevés. Nous croyons que notre politique tarifaire devrait être telle qu'elle devrait nous permettre de continuer à développer nos propres ressources afin que, lorsque la chose sera possible, nous puissions nous supporter nous-mêmes.

L'importance qu'il y a pour l'industrie canadienne des poêles d'avoir une source d'approvisionnement canadienne de fer en gueuse a été démontrée de façon convaincante lorsque, en 1917, le gouvernement des Etats-Unis mit un embargo pour l'exportation du fer brut. Sans les hauts fourneaux canadiens pour répondre à nos besoins, toutes les fonderies de poêles canadiennes auraient dû fermer leurs portes et le pays aurait été privé de poêles